



RAPPORT DE MISSION

**PARTICIPATION D'HAÏTI À LA 27ème CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP27)**

DÉCEMBRE 2022



Le Ministère de l'Environnement (MDE) remercie ses partenaires qui ont supporté la participation d'Haïti à la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ces remerciements s'adressent particulièrement au bureau de Coordination des Nations-Unies en Haïti, au Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), au Programme Alimentaire Mondial (PAM), au Programme des Nations pour le Développement (PNUD), au Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), à l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), à l'OPS/OMS et à l'Ambassade de Taiwan en Haïti.

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
1. Contexte d’organisation de la COP27.....	4
2. Position d’Haïti sur les négociations de la COP27.....	4
3. Organisation de la COP	7
3.1. Composition de la délégation.....	7
3.2. Méthodologie de travail.....	8
4. Résultats des négociations	8
4.1. Finance Climatque.....	8
4.2. Adaptation	9
4.3. Atténuation	10
4.4. Technologie.....	10
4.5. Inventaire mondial.....	11
5. Extrait du Discours du Ministre James CADET au segment de haut niveau	12
6. Rencontres bilatérales et mobilisation de ressources.....	12
7. Organisation d’un événement parallèle.....	13
8. Conclusion	13

Sigles et abréviations

ACE : Action pour l'Autonomisation Climatique

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDN : Contribution déterminée au niveau national

CET : Comité exécutif de la technologie

CMA : Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris

CMP : Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

CNCC : Comité National sur les Changements Climatiques

COP : Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CPF: Comité permanent de financement

CTCN: Climate Technology Centre and Network

DCC : Direction des Changements Climatiques

FEM : Fonds pour l'environnement mondial

GCF : Green Climate Fund

IFDD : Institut de la Francophonie pour le développement durable

KP : Protocole de Kyoto

LEG : Groupe d'experts des pays en développement

MDE : Ministère de l'Environnement

ONU : Organisation des Nations Unies

PCCB: Paris Committee on Capacity-building

PEIDs : Petits États Insulaires pour le Développement

PMA : Pays Moins Avancés

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE : Programme des Nations pour l'environnement

SBI : Organe subsidiaire de Mise en œuvre

SBSTA : Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

1. Contexte d'organisation de la COP27

La 27^{ème} conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27)¹ a été tenue du 6 au 18 novembre 2022 à Sharm-El-Sheikh en Égypte. Cette Conférence qui a réuni au total 33 449 personnes, dont 16 118 délégués de partis, 13 981 observateurs et 3 350 membres des médias est organisée annuellement entre les parties qui ont ratifié ladite Convention afin d'examiner la mise en œuvre des dispositions qui ont été adoptées pour limiter l'augmentation de la température globale à un niveau qui ne met pas en danger l'équilibre des écosystèmes terrestres. Cette conférence réunit les Chefs d'État et de Gouvernement, des Experts ainsi que des Agences internationales, des ONG, la Presse, la Société civile.

De manière formelle, la conférence comprenait les réunions de ces différents organes, notamment :

- La 27^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27) ;
- La 17^{ème} session de la Conférence des Parties servant de Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP17) ;
- La 4^{ème} session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA4) ;
- Les sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI57) et de l'Organe subsidiaire de recherche scientifique et technologique consultatif (SBSTA57).

2. Position d'Haïti sur les négociations de la COP27

Les positions défendues par Haïti lors de la COP27 s'alignent sur celles des groupes de négociation auxquels il appartient, notamment le G77 & Chine, l'Alliance des petits états insulaires (AOSIS) et le Groupe des Pays Moins Avancés (PMA). Elles se résument ainsi :

Ambition d'atténuation. Les ambitions actuelles de réduction des émissions de GES par les sources et l'absorption par les puits ne permettront pas d'atteindre

¹ La COP - abréviation de "Conférence des parties" - est un sommet annuel qui réunit 197 nations pour discuter du changement climatique et de la manière dont les pays - et nous tous - prévoient de le combattre. Elle fait partie de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, un traité international signé par la quasi-totalité des pays et territoires du monde, qui vise à limiter l'impact de l'activité humaine sur le climat. La COP27 est la 27^{ème} réunion de ce type depuis l'entrée en vigueur du traité le 21 mars 1994.

l'objectif de limitation de l'élévation de la température moyenne globale évoquée dans l'Accord de Paris. Selon le rapport du GIEC, l'objectif de 1,5 °C par rapport au niveau préindustriels est inatteignable avec les engagements actuels.

Les Parties, notamment les pays ayant contribué le plus au phénomène, doivent rehausser considérablement leurs ambitions en matière de réduction des émissions de GES. Cela devra être reflété dans les CDN révisés qui seront soumis et les engagements clairs pour mettre en œuvre le Pacte de Glasgow.

Haïti, en tant que pays en voie de développement, ne pourra respecter ses ambitions d'atténuation que si les pays développés ou ceux qui sont en mesure de le faire fournissent le soutien financier, technologique nécessaire et appuient le processus de renforcement des capacités du pays.

Avec le soutien financier approprié, additionnel et prévisible ainsi qu'avec un appui soutenu en matière de développement et de transfert de technologies, Haïti est disposé à prendre les mesures appropriées en vue de permettre l'introduction et l'adoption des énergies renouvelables propres ainsi que la mise sur pied de vastes programmes d'afforestation et de reboisement.

Adaptation. L'adaptation reste la principale priorité du pays. Elle doit contribuer à augmenter de façon durable sa résilience aux conditions climatiques adverses provoquées par les changements climatiques d'origine anthropique.

Au niveau national, Haïti a finalisé en septembre 2022 le Plan national d'Adaptation (PNA) qui permet d'intégrer les préoccupations liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques publiques.

En vue de réduire sa grande vulnérabilité, Haïti s'attend à ce que les pays développés ou ceux qui sont en mesure de le faire à travers les différentes entités d'opération du mécanisme financier de la CCNUCC et les mécanismes bilatéraux fournissent le soutien financier nécessaire à la mise en œuvre du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA).

Le Fonds d'Adaptation a été une source de financement importante pour les initiatives d'envergure en matière d'adaptation dans les pays en voie de développement. Ce Fonds devrait contribuer à la mise en œuvre du PNA.

Pertes et préjudices. Les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques sont susceptibles de porter préjudice à la stabilité politique et socio-économique du pays et devraient donc être intégrées dans tous les programmes d'action contre le changement climatique.

N'ayant pas les moyens financiers pour y faire face, Haïti souhaite vivement un renforcement du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences négatives des changements climatiques et mécanisme financier dédié aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques.

Financement climatique. Le financement climatique reste et demeure une composante de grande importance dans la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En 2009, les pays développés se sont engagés à verser chaque année 100 milliards de dollars aux pays vulnérables à partir de 2020, mais cet engagement n'a pas été tenu. Pour cela, les Parties ont instauré un dialogue annuel jusqu'en 2024 pour discuter des modalités pour le financement des activités.

Les pays développés doivent s'efforcer de respecter leur promesse de financement des actions climatiques, notamment le montant de 100 milliards de dollars US par an. Le financement climatique doit être prévisible, nouveau et additionnel. Certaines sources de financement comme le Fonds vert climat doivent simplifier leurs procédures d'approbation et de versement des subventions aux PMA et PÉID.

En ce qui concerne la fourniture des ressources financières, Haïti encourage la prévision des ressources d'origine publique pour l'adaptation aux changements climatiques et sous forme de subvention.

L'orientation et les modalités des actions à mener en vue du doublement de la finance pour l'adaptation doivent être clairement définies et au moment opportun afin de permettre la concrétisation de cet objectif dès l'année 2025.

Il est également souhaité que les bases et les approches pour la détermination du nouvel objectif mondial quantifié soit bien identifié et que celui reflète également les besoins en matière de pertes et préjudices.

Technologies et Renforcement de capacités. Il est indispensable de faciliter l'adoption de technologies sobres en carbone dans les pays en voie de développement.

En 2021, Haïti a réalisé l'Évaluation des besoins en technologie (EBT) pour faire face aux changements climatiques. Cette évaluation a identifié des technologies innovantes en matière d'atténuation et d'adaptation. Les pays développés doivent appuyer considérablement le processus de transfert de compétences et de connaissances en matière de technologies propres dans les PMA, notamment à travers le Mécanisme technologique de la CCNUCC.

Les ressources mises à la disposition du mécanisme technologique de la CCNUCC doivent être renforcées afin de lui permettre de répondre aux besoins urgents et croissants des pays en développement comme Haïti.

Cadre de transparence. La reconnaissance des circonstances particulières des pays moins avancés (PMA) et des petits états insulaires en développement (PÉID) doit être clairement traduite dans les modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence pour l'action et le support. Une certaine flexibilité en lien avec leurs circonstances particulières doit être accordée aux PMA et aux PÉID.

Le Capacity-Building Initiative for Transparency (CBIT) doit continuer à appuyer les PMA et PÉID afin de renforcer leur capacité de rapportage et améliorer le cadre de transparence.

Genre/Action pour l'autonomisation climatique. Les aspects liés au genre doivent être pris en compte dans toutes les initiatives et processus de lutte contre les changements climatiques. Il est important de renforcer les capacités des femmes en vue de leur pleine participation dans la lutte contre les changements climatiques.

3. Organisation de la COP

3.1. Composition de la délégation

La République d'Haïti a été représentée à cette COP par une délégation de 15 personnalités dont des cadres du Ministère de l'Environnement, des représentants de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA), du Comité interministériel d'Aménagement du territoire (CIAT), du Bureau de l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement (BONFED), des acteurs de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

La Délégation est composée des représentant-e-s suivant-e-s:

1. Gerty PIERRE, Directrice Changement Climatique/MDE
2. Valéry FILS-AIMÉ, Membre de Cabinet du Ministre de l'Environnement,
3. Antonio ANTOINE, Membre de Cabinet du Ministre de l'Environnement,
4. Musette THOMAS, Directrice des Ressources Humaines, Point Focal Genre, MDE
5. Raoul VITAL, Directeur Observatoire national de la qualité de l'environnement et de la vulnérabilité (ONQEV), Point Focal PNA
6. Yves-Bernard REMARAIS, Directeur de Communication (DACI), MDE

7. Maranatha EMMANUEL, Cadre de la Direction Changement Climatique, MDE
8. Rockendy RENÉ, Cadre de la Direction Changement Climatique, MDE
9. Addly CELESTIN, CIAT
10. Hervé PHILIPPE, BONFED
11. Ninon ANGRAND, BNEE
12. Adlin PIERRE, COY-HAITI.
13. Patrick SAINT-PRÉ, ACLEDD.

3.2. Méthodologie de travail

En préparation à la participation d'Haïti, la Direction Changement Climatique (DCC) a réalisé des ateliers de formation sur les négociations internationales dans le domaine du climat pour renforcer la capacité des négociateurs qui composent la délégation d'Haïti, Ces ateliers ont également permis d'identifier les grands enjeux de la conférence et d'élaborer la position du pays à la COP27

Pendant le déroulement de la COP, en fonction des thématiques prioritaires et des compétences techniques des délégués, une répartition de tâches a été réalisée pour permettre à la délégation haïtienne d'être plus efficace. Les délégués ont donc suivi les questions prioritaires pour le pays contenues dans les agendas des organes de la COP et ont produit un rapport sur l'état des négociations qui a servi d'intrants pour le rapport final.

En outre, en marge des négociations, la délégation d'Haïti a réalisé un événement parallèle qui a permis de mettre en relief les efforts du pays dans l'adaptation au changement climatique et le financement.

4. Résultats des négociations

Les principales questions suivies par la délégation haïtienne concernent le financement, les mécanismes d'évaluation de pertes et préjudices, le transfert de technologie et le renforcement des capacités, le cadre de transparence, questions relatives à l'adaptation et l'atténuation, les questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris et des thématiques transversales notamment genre et action pour l'autonomisation climatique.

Pour faciliter la conclusion d'un accord sur les questions épineuses de la COP, les négociations de la COP26 ont été prolongées d'une journée supplémentaire.

4.1. Finance Climatique

Dans cette rubrique, la décision la plus importante a été l'accord décisif et historique de la création d'un fond pour les pertes et dommages liés aux

effets des changements climatiques subis par les pays en développements principalement les Petits Etats Insulaires dont Haïti. La création de ce fonds spécifique pour les pertes et dommages a marqué un point important. Cette question ayant été ajoutée à l'ordre du jour officiel a fait l'objet d'une décision de la COP pour la première fois le 20 novembre 2022.

Ainsi, les gouvernements ont pris la décision novatrice de mettre en place de nouveaux mécanismes de financement et un fonds spécifique pour aider les pays en développement à faire face aux pertes et dommages. Ils ont également convenu de créer un comité de transition chargé de formuler des recommandations sur la manière de rendre opérationnels les nouveaux mécanismes de financement et le fonds lors de la COP28 de l'année prochaine aux Emirats Arabes Unis. La première réunion du comité transitoire devrait avoir lieu avant la fin du mois de mars 2023.

L'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) a défendu la création d'un fonds multilatéral pour permettre aux pays en développement de supporter le coût des réponses aux pertes et dommages associés au changement climatique.

Il faut ajouter que des dispositions institutionnelles pour rendre opérationnel le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages ont été prises également afin de catalyser l'assistance technique aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

4.2. Adaptation

Rappel sur l'article 7, paragraphe 1, de l'Accord de Paris, dans lequel les Parties ont établi l'objectif global d'adaptation consistant à renforcer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité au changement climatique en vue de contribuer au développement durable et d'assurer une réponse d'adaptation adéquate ;

Lors de la COP27, l'accent a été mis sur les limites de l'humanité à s'adapter aux impacts inévitables du changement climatique, qui comprennent des sécheresses, des tempêtes et des inondations de plus en plus fréquentes et graves.

Haïti a finalisé son premier Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) au mois de septembre de cette année.

Nous avons défendu l'idée que :

- Le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés continuent à identifier les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, les progrès de chaque pays dans ce processus et tous les obstacles et défis rencontrés ;
- Autres demandes : le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés à organiser une formation à l'intention des pays en développement Parties sur la manière de combler les lacunes et les besoins recensés, qui pourrait se tenir parallèlement au NAP-Expo, au Forum sur l'adaptation ou à d'autres événements prévus dans leurs programmes de travail respectifs ;

4.3. Atténuation

Au cours de cette 27^{ème} conférence, la décision de lancer un programme de travail dans l'objectif de renforcer l'ambition et la mise en œuvre de cette thématique a été adoptée. Ce programme débutera toute de suite après cette COP27 et se poursuivra jusqu'en 2026 pour une évaluation des progrès et des perspectives de prolongation. Les gouvernements ont également été invités à réexaminer et à renforcer les objectifs de 2030 dans leurs plans climatiques nationaux d'ici la fin de 2023 ainsi qu'à accélérer les efforts visant à réduire progressivement l'énergie produite à partir du charbon et à supprimer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

La décision prise a reconnu l'urgence de transformer rapidement les systèmes énergétiques pour qu'ils soient plus sûrs, fiables et résilients, en accélérant les transitions propres et justes vers les énergies renouvelables au cours de cette décennie critique d'action.

Haïti a déjà révisé, en 2021, son plan climat en renforçant ses engagements pris dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

4.4. Technologie

A l'issu des négociations du 15 Novembre 2022 à Sharm El-Sheikh, la décision a été prise de créer un programme de travail quinquennal visant à promouvoir les solutions technologiques en matière de climat dans les pays en développement.

Les deux organes du mécanisme technologique dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ; le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) ont lancé leur programme de travail conjoint afin d'accélérer le déploiement des technologies climatiques transformatrices qui sont nécessaires de toute urgence pour lutter contre le changement climatique. Les États-Unis ont annoncé une contribution de 3 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail conjoint.

Ce nouveau programme de travail conjoint du mécanisme technologique couvre les travaux de 2023 à 2027. Il prévoit des activités conjointes spécifiques à mettre en œuvre par le CET et le CTCN, notamment des feuilles de route technologiques, des travaux sur le genre et la technologie, la technologie et les CDN et la numérisation ainsi que des domaines de travail communs aux deux organes notamment les systèmes nationaux d'innovation, l'industrie et le lien eau-énergie-alimentation.

La Commission européenne poursuivra son soutien dans les années à venir en apportant une nouvelle contribution de 2 millions d'euros au Centre et au réseau pour le climat et la technologie.

4.5. Inventaire mondial

Le deuxième dialogue technique du premier bilan mondial a été conclu le 14 novembre 2022 lors de COP27. Ce processus est essentiel à la fois pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'accélération de l'action climatique. Ce bilan est un exercice qui vise à s'assurer que chaque partie respecte sa part du marché, sait où elle doit aller ensuite et à quelle vitesse elle doit avancer pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Les participants ont profité de ce bilan pour partager les meilleures données scientifiques et évaluations disponibles en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre (financement du climat, transfert de technologies et renforcement des capacités).

L'inventaire mondial se déroule au cours d'une décennie critique pour l'action climatique. Les émissions mondiales doivent être réduites de près de moitié d'ici à 2030 pour que le monde ait une chance d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris à savoir limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré Celsius. Une adaptation transformationnelle est également nécessaire pour

aider les communautés à faire face aux impacts climatiques qui se produisent déjà.

5. Extrait du Discours du Ministre James CADET au segment de haut niveau

Le Ministre n'a pas pu se rendre à la Conférence ; son discours a été lu à la tribune par le Directeur de communication du Ministère de l'Environnement.

« Dans ce contexte de crise climatique multiformes et multirisques, la capacité de nos institutions à proposer des mesures d'adaptation adéquates est plus que jamais nécessaire. Au nom de la solidarité, du principe de responsabilité commune mais différenciée et au nom de la justice climatique, il est urgent d'adopter des mesures concrètes pour envoyer un signal fort aux populations du monde entier que nous sommes venus, ici à Sharm El-Sheikh, pour rechercher les solutions qui sont à la hauteur de l'urgence climatique, exprimée par le 6ème rapport du GIEC. Le temps des belles intentions doit être révolu. Les pays les plus affectés par le phénomène comme Haïti ne peuvent plus attendre.

Nous avons aussi pour devoir et responsabilités de privilégier et renforcer le tissu mondial climatique par de véritables actions communes, par l'implication active et directe de tous les peuples, de toutes les nations et de tous les pays. "YON KONBIT KLIMATIK MONDYAL" une participation "largement large" de tous les pays, notamment la République Chine Taiwan qui ne cesse d'épater le monde par ses engagements environnementaux dans plusieurs pays, notamment en Haïti ».

6. Rencontres bilatérales et mobilisation de ressources

Le 11 et 14 novembre 2022, la cheffe de de la délégation a participé à un panel sur le Projet SAGA. Des questions relatives aux retombées du projet ont été abordées et un deuxième volet du projet à hauteur de 6 millions de dollars USD est promis. Les bénéficiaires de ce projet seront évidemment Haïti, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ;

Le 15 novembre 2022, la cheffe de la délégation accompagnée du DG de CNSA, de la représentante du CIAT et deux cadres du MdE ont rencontré les responsables de l'IICA dans le cadre de leur programme PEGASUS sur la

possibilité d'implémenter un projet dans le pays. Ce projet devrait être porté sur l'adaptation des produits agricoles aux changements climatiques ;

Rencontre avec la délégation Taïwanaise. Des questions relatives sur la volonté des Taiwanais de collaborer avec Haïti sur la mise en œuvre du PNA, des activités de renforcement des capacités ont été abordées.

La délégation Haïtienne a également rencontré l'Equipe du Programme d'Alimentation Mondiale (PAM) à Sharm El-Sheikh. Le PAM souhaite travailler avec Haïti en particulier le MDE dans les domaines suivants :

- Élaboration de note politique comme plan stratégique environnemental et climatique ;
- Renforcer le volet d'adaptation et la résilience au changement climatique, c'est-à-dire participer activement dans la mise en œuvre PNA, restauration de l'env. et gestion des bassins versants ;
- Programmer une réunion entre le Ministre et le Représentant régional du PAM.

7. Organisation d'un événement parallèle

Haïti a organisé son événement parallèle le 14 novembre 2022 dans le Pavillon de la Francophonie autour du thème « Haïti vers la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation assorti de plan stratégique de financement ». Au cours de cet événement, plusieurs outils (la stratégie de Financement, le document de PNA, l'AdCOM...) élaborés dans le cadre du PNA ont été exposés et distribués sur clés USB.

3 présentations ont lieu au cours de cet événement :

- Présentation du Processus PNA en Haïti (Raoul Vital) ;
- Présentation des grandes lignes du PNA d'Haïti (Gerty Pierre)
- Présentation d'un cas d'études sur le thème <HAÏTI : La nécessaire adaptation de nos villes au changement climatique> (Addly Célestin du CIAT).

8. Conclusion

Le Ministère de l'Environnement salue la détermination des délégués de la COP27 qui se sont réunis et aboutis à ce résultat pour les pertes et préjudices, malgré un contexte inquiétant de crises multiples: énergie, coût de la vie, endettement, perte de la nature et tensions géopolitiques entre les grandes

puissances. Durant toute la COP27, la nécessité d'agir face à la crise climatique n'a jamais été aussi claire. Car, il n'est secret pour personne que partout dans le monde, les gens subissent les effets du changement climatique, des vagues de chaleur et des sécheresses aux inondations et aux super-tempêtes. Et que pour l'instant, seuls les pays les plus riches peuvent faire face.

La participation de la République d'Haïti à la 27^{ème} Conférence des Parties sur le changement climatique (COP27) renforce les motivations du pays à continuer ses différentes actions au niveau national pour s'assurer de la prise en compte et la mise en application de la politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC) ainsi que le plan national d'adaptation contre les changements climatiques (PNA).

La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP28) se tiendra aux Émirats Arabes Unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023. De nouveaux défis sont déjà lancés aux pays partis pour adopter des mesures pour rendre opérationnel le mécanisme financier pour les pertes et dommages liés aux changements climatiques.

Annexes

Annexe 1 : COP27 dans la presse

- [AU SEGMENT DE HAUT NIVEAU DE LA COP27, HAITI APPELLE À COMBLER LE FOSSÉ ENTRE LES PROMESSES ET LEUR RÉALISATION \(mde.gouv.ht\)](https://mde.gouv.ht)
- [AlterPresse | Environnement : Participation d'une délégation d'Haïti à la Cop 27 en Egypte](#)
- [COP 27: Haïti encourage les différents acteurs mondiaux à assumer leurs responsabilités – Haiti Climat](#)
- [Le Nouvelliste | COP 27 : Haïti à la recherche de fonds pour financer son plan d'adaptation au changement climatique](#)
- [Le Nouvelliste | Haïti attendait plus de la COP 27](#)
- [Haiti - Environment : COP27, «The time for good intentions must be over» dixit Minister James Cadet - HaitiLibre.com : Haiti news 7/7](#)
- [Bilan mitigé de la COP27: Haïti maintient ses engagements et ses priorités – Communication Haïti](#)
- [COP27: Haïti appelle à combler le fossé entre les promesses et leur réalisation - METROPOLE](#)
- [Cop27 : Haïti s'engage à défendre ses priorités dans les négociations sur le changement climatique à Sharm El-Sheikh, en Égypte | Rezo Nòdwès \(rezonodwes.com\)](#)

Annexe 2 : Discours du Ministre au segment de haut niveau



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

DISCOURS DE MONSIEUR JAMES CADET, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT D'HAÏTI
À LA 27^{ÈME} CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
SHARM EL-SHEIKH, ÉGYPTE, 6 - 18 NOVEMBRE 2022

Excellences,

Mesdames et messieurs,

Merci de l'opportunité qui nous est donnée de faire entendre la voix d'Haïti à l'occasion de cette 27^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques. J'interviens au nom du Ministre de l'Environnement, SE James Cadet, retenu par des obligations et des préoccupations politiques.

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier au nom du ministre de l'Environnement d'Haïti M. James CADET, le Gouvernement égyptien pour son hospitalité. Des remerciements, en particulier, à l'endroit de son Excellence Sameh Choukry, ministre égyptien des Affaires étrangères pour son leadership à la présidence de cette 27^{ème} conférence des parties. Je vous transmets au nom du Ministre de l'Environnement d'Haïti, les salutations du Gouvernement, notamment celles du Premier Ministre de la République d'Haïti, Dr. Ariel Henry.

Excellence,

Mesdames et messieurs,

La République d'Haïti, comme beaucoup d'autres petits États insulaires en développement et des pays moins avancés, est très exposée aux risques climatiques de toutes sortes. L'augmentation du nombre et de l'intensité des événements climatiques extrêmes provoquent des dégâts considérables sur l'économie du pays, affectent le mode de vie des populations et provoquent la pauvreté extrême. En 2020, les pertes causées par les catastrophes climatiques en Haïti ont atteint près de 400 millions de dollars américains, ce qui représente environ 50% de l'aide internationale et 20% du budget de l'État. Plus de la moitié de la population se trouve dans l'insécurité alimentaire. Je vous fais grâce des informations sur la situation politique alarmante d'Haïti quoique la relation entre la politique et la vulnérabilité d'un peuple, exacerbée par les effets des changements climatiques, ne soit plus à démontrer.

Dans ce contexte de crise climatique multiforme et multirisque, la capacité de nos institutions à proposer des mesures d'adaptation adéquates est plus que jamais nécessaire. Nous sommes convaincus que cette 27^{ème} COP, la COP de mise en œuvre, posera les bases nécessaires pour un financement plus important de l'adaptation, notamment pour les pays les plus vulnérables, le respect des engagements

financiers de 2009, des Objectifs globaux d'adaptation cohérents et atteignables ainsi qu'un mécanisme financier pour répondre aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques.

Au nom de la solidarité, du principe de responsabilité commune mais différenciée et au nom de la justice climatique, il est urgent d'adopter des mesures concrètes pour envoyer un signal fort aux populations du monde entier que nous sommes venus, ici à Sharm El-Sheikh, pour rechercher les solutions qui sont à la hauteur de l'urgence climatique, exprimée par le 6ème rapport du GIEC. Le temps des belles intentions doit être révolu. Les pays les plus affectés par le phénomène comme Haïti ne peuvent plus attendre.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le monde entier nous regarde et espère des décisions concrètes à l'issue de cette conférence. Nous avons toutes et tous l'obligation de laisser un monde meilleur pour les futures générations, de développer une conscience écologique, de soutenir les pays les plus durement touchés pour pouvoir lutter efficacement contre les changements climatiques. Nous avons aussi pour devoir et responsabilité de privilégier et renforcer le tissu mondial climatique par de véritables actions communes, par l'implication active et directe de tous les peuples, de toutes les nations et de tous les pays. A cet effet, je vous exhorte à prioriser l'inclusion, "**YON KONBIT KLIMATIK MONDYAL**" une large participation de tous les pays, en particulier la République Chine Taiwan qui ne cesse d'épater le monde par ses engagements environnementaux dans plusieurs pays, notamment en Haïti.

Cette COP 27, la COP de mise en œuvre, nous invite à concrétiser les promesses contenues dans l'Accord de Paris sur le climat pour maintenir la hausse de température mondiale en dessous de 1,5° C d'ici la fin de ce siècle.

Nous sommes confiants que nous avons tous compris l'urgence de passer de la parole aux actes.

Je vous remercie de votre attention

Annexe 3 : Quelques photos de la délégation haïtienne



Figure 1 Discours lors du segment de haut niveau de la COP27



Figure 2: Panel du Side event d'Haiti à la COP27



Figure 3 Rencontre avec la délégation Taiwanaise à la COP27



Figure 4: Lors de la Participation à l'événement parallèle sur le projet SAGA



Figure 5: Participation d'Haiti au segment de haut niveau de la COP27



Figure 6: Rencontre de travail avec le PNUE et le PAM autour de la COP27



Figure 7: Délégation de la d'Haiti à la COP27